

Contribution de la LXII^e COSAC

Helsinki, 1^{er} – 3^e décembre 2019

Désignation et programme de travail de la Commission von der Leyen

- (1) La COSAC félicite la présidente Ursula von der Leyen et les membres du collège pour la nomination de la nouvelle Commission européenne. La COSAC considère que les orientations politiques de la présidente von der Leyen contiennent un ordre du jour complet et équilibré pour l'avenir. La COSAC observe que de nombreux points de l'ordre du jour sont urgents, et ses Parlements membres espèrent pouvoir procéder à un examen constructif des propositions concrètes de la Commission dans un avenir proche.

Conférence sur l'avenir de l'Europe

- (2) En ce qui concerne la Conférence sur l'avenir de l'Europe, la COSAC fait observer que le Parlement européen et les parlements nationaux, en tant que fondement démocratique de l'Union européenne et en raison de leurs compétences institutionnelles respectives, doivent être pleinement associés. La COSAC note que le Parlement européen et les parlements nationaux doivent encore formuler leurs positions, mais tous s'attendent à jouer un rôle dans la définition des objectifs, l'organisation et la mise en œuvre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.
- (3) La COSAC espère que le Parlement européen et tous les parlements nationaux de l'Union européenne disposent d'un nombre suffisant de représentants jouissant pleinement de droits de participation à la Conférence sur l'avenir de l'Europe, y compris le droit de faire des propositions.

Cadre financier pluriannuel

- (4) La COSAC appelle à l'approbation sans délai et satisfaisante du Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, en rappelant que tout retard dans son adoption diffère la satisfaction des objectifs stratégiques de l'Union européenne. Des défis politiques cruciaux tels que le changement climatique et les migrations appellent une action collective et coordonnée car aucun État membre ne peut y faire face seul. La COSAC insiste sur la nécessité de réaliser des progrès significatifs lors de la réunion du Conseil européen qui se tiendra en décembre 2019.
- (5) La COSAC constate que tous les États membres ont intérêt à voir atteints les objectifs stratégiques de l'Union, à savoir la compétitivité, l'encouragement de l'innovation, la politique climatique et la biodiversité. Une approche constructive du CFP requiert de mettre en balance les objectifs budgétaires nominaux de l'ensemble des États membres et les futurs résultats escomptés des investissements convenus. La COSAC rappelle qu'en portant toute l'attention qu'elles méritent aux politiques afférentes, les dépenses agricoles et de cohésion sont compatibles avec les objectifs stratégiques fixés.
- (6) La COSAC observe que l'adoption du CFP implique qu'un accord sur la revue du système des ressources propres de l'UE soit trouvé.
- (7) La COSAC insiste sur le besoin de nouveaux mécanismes pour protéger les intérêts financiers de l'Union quand ils sont menacés par un manque de respect pour l'État de droit ou par une menace systémique aux valeurs figurant à l'Article 2 du traité sur l'Union Européenne. Les nouveaux mécanismes devraient être conformes aux traités, apporter une valeur ajoutée aux arrangements existants et ne pas faire double emploi avec ceux-ci. La COSAC souligne que l'Union européenne est une communauté où le dialogue mutuellement respectueux est la règle et où les sanctions ne sont qu'un dernier recours en cas d'échec du dialogue et des mécanismes de prévention.

Droits fondamentaux et État de droit

- (8) La COSAC rappelle que 2019 marque le dixième anniversaire du traité de Lisbonne et de l'entrée en vigueur directe de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La COSAC rappelle que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'État de droit et de droits de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités, et réaffirme que ces valeurs font partie intégrante de toutes les politiques de l'Union européenne. L'État de droit est, de l'avis de la COSAC, la pierre angulaire de la légitimité de l'UE aux yeux de ses citoyens. La COSAC salue le travail de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et approuve le rôle important qui lui a été confié dans la lutte pour le respect de ces droits dans l'exercice normal des fonctions de l'UE.
- (9) La COSAC constate que pour préserver les valeurs de l'UE, une vigilance de tous les instants est impérative. La COSAC considère que puisqu'en signant le traité sur l'Union européenne, tous les États membres se sont engagés à défendre l'État de droit, ils doivent accepter une surveillance transparente et impartiale et un examen par leurs pairs de l'État de droit sur leur territoire. Cette surveillance s'applique déjà aux pays candidats. La COSAC affirme que lorsque des carences en matière d'État de droit mettent en danger le fonctionnement du marché unique ou la mise en œuvre de politiques européennes, l'Union et ses États membres ont des raisons légitimes d'être préoccupés et de prendre les mesures qui s'imposent.

Une stratégie climatique gagnante pour l'Europe

- (10) La COSAC prend note des conclusions de la conférence interparlementaire sur le changement climatique qui s'est tenue les 6 et 7 octobre à Helsinki, réitère l'engagement pris par l'UE en faveur des objectifs de l'Accord de Paris et souligne l'urgence des problèmes posés par les changements climatiques. La COSAC prend connaissance avec inquiétude des conclusions du 15e Rapport spécial du GIEC qui stipule que le réchauffement de la planète doit être limité à 1,5 degré afin d'empêcher des dommages environnementaux irréversibles. La COSAC précise qu'une politique climatique proactive sera vitale à la compétitivité de l'industrie européenne à l'avenir et à sa capacité à préserver une cohésion sociale et régionale tout au long de l'inévitable mutation des modèles économiques européens. La COSAC note que la mise en œuvre d'une telle politique climatique nécessite d'importants investissements dans toute l'Union et des mesures appropriées pour atténuer les difficultés éventuelles causées par la transition vers un modèle économique adapté au changement climatique.
- (11) La COSAC appelle la Commission européenne et le Conseil européen à faire en sorte que l'UE demeure le chef de file en matière de politique climatique à travers le monde en continuant à jouer un rôle prépondérant et à rehausser les ambitions de l'UE dans ce domaine. La COSAC constate avec satisfaction l'engagement pris par le Conseil européen en faveur de la neutralité climatique qui, selon elle, devrait être renforcé en fixant une échéance ferme à 2050.
- (12) La COSAC suggère que la Commission européenne s'appuie sur le mécanisme du Semestre européen pour encourager la mise en œuvre effective des objectifs climatiques ainsi que des objectifs de développement durable du Programme 2030 des Nations Unies.
- (13) La COSAC regrette la décision des États-Unis de se retirer de l'Accord de Paris sur le climat et exhorte la Commission et le Conseil à prendre les mesures nécessaires pour garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes tout en maintenant les ambitions qui sont les leurs en matière de politique climatique européenne.

La future relation entre l'Union européenne et le Royaume-Uni

- (14) La COSAC constate avec regret à la fois le départ imminent du Royaume-Uni de l'Union européenne et le fait qu'aucune certitude n'existe quant à un Brexit se déroulant selon des conditions convenues d'un commun accord. La COSAC espère qu'après les élections qui se tiendront ce mois-

ci, le Royaume-Uni sera enfin en mesure d'adopter une position nationale permettant d'aller de l'avant. La COSAC constate avec préoccupation que la période de transition qui suit la date prévue du Brexit fixée à la fois par la Commission européenne et le gouvernement britannique ne laisse que très peu de temps pour négocier la future relation entre l'UE et le Royaume-Uni. La COSAC appelle toutes les parties à faire preuve de la plus grande efficacité et de la meilleure volonté possible. La COSAC reste déterminée à soutenir une relation future aussi étroite que possible entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, compatible avec l'intégrité de l'Union et les intérêts des deux parties.